



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS CYCLISTES
4545, av. Pierre-de-Coubertin, Montréal, (QC) H1V 0B2
www.fqsc.net
info@fqsc.net

MÉRITES CYCLISTES QUÉBÉCOIS

La Fédération québécoise des sports cyclistes vous invite à présenter des candidatures relatives aux Mérites cyclistes québécois dans les différentes catégories identifiées dans ce document.

Le programme des Mérites cyclistes québécois vise à souligner les réalisations et les performances d'individus et d'organismes parmi les membres et organismes affiliés de chaque secteur de la FQSC, ce de façon distincte.

Catégories

- Athlète par excellence masculin *
- Athlète par excellence féminin *
- Athlète relève masculin
- Athlète relève féminin
- Athlète espoir masculin
- Athlète espoir féminin
- Athlète maître masculin
- Athlète maître féminin
- Entraîneur
- Commissaire
- Bénévole
- Club de développement
- Club de haute performance
- Événement interprovincial – provincial – régional
- Événement national – international

* Dans la catégorie Athlète par excellence, des prix seront remis aux athlètes de chacune des disciplines cyclistes suivantes : BMX, cyclisme sur route, cyclisme sur piste, vélo de montagne, et paracyclisme (route et piste ensemble puisque généralement les mêmes athlètes). Il s'agit de disciplines présentes aux Jeux olympiques et paralympiques.

Procédure de sélection

Tout membre individuel, club, association régionale, ou membre d'un comité de la FQSC peut présenter une ou des candidatures pour étude au sein de son secteur d'appartenance.

Les Comités directeurs des secteurs BMX, cyclisme pour tous, route et piste, et vélo de montagne identifient un récipiendaire dans chaque catégorie, s'il y a lieu. La liste des récipiendaires de chaque secteur est acheminée au Conseil d'administration qui effectue / ratifie le choix final des récipiendaires.

Le Conseil d'administration sélectionnera un gagnant pour chaque catégorie, s'il y a lieu, dans chacun des quatre secteurs d'activités de la FQSC.

La présentation des Mérites cyclistes québécois se fait lors du brunch annuel, la fin de semaine du Congrès de la FQSC (généralement fin octobre ou début novembre).

Critères d'évaluation

Athlète par excellence masculin – Athlète par excellence féminin

Catégories visées :

- route et piste : senior H-F
- cyclisme sur piste : senior H-F
- vélo de montagne : senior Élite, H-F
- BMX : 17 ans et plus, H-F
- paracyclisme

Critère minimum :

Pour qu'un athlète puisse être considéré dans la catégorie Athlète par excellence, il doit avoir pris part minimalement à des épreuves internationales à l'extérieur du Canada, au sein de l'équipe canadienne ou avec son équipe professionnelle.

Selon les performances parmi les épreuves suivantes :

- Championnats du monde, Jeux olympiques et Jeux paralympiques
- Jeux Panaméricains et Jeux du Commonwealth
- Coupe du monde - épreuves internationales
- Championnat continental
- Championnats canadiens
- Série Coupe Canada
- Championnats québécois
- Coupe du Québec

Athlète relève masculin - Athlète relève féminin

Catégories visées :

- route et piste : senior (U23), junior, H-F
- vélo de montagne : senior (U23), junior, H-F
- BMX : 12 à 16 ans, H-F

Critère minimum :

Pour qu'un athlète puisse être considéré dans la catégorie Athlète relève, il doit minimalement avoir pris part à des épreuves nationales (Coupe Canada et/ou Championnats canadiens).

Selon les performances parmi les épreuves suivantes:

- Championnats du monde U23, junior
- Championnats canadiens
- Courses nationales et internationales au Canada
- Jeux du Canada
- Championnats québécois
- Coupe du Québec et courses provinciales

Athlète espoir masculin - Athlète espoir féminin

Catégories visées :

- route et piste: pee-wee, minime, cadet, H-F
- vélo de montagne: pee-wee, minime, cadet, H-F
- BMX : 11 ans et moins, H-F

Critère minimum :

Pour qu'un athlète puisse être considéré dans la catégorie Athlète Espoir, il doit minimalement avoir pris part à une majorité d'épreuves de la Coupe du Québec ainsi qu'aux Championnats québécois.

Selon les performances parmi les épreuves suivantes:

- Championnats canadiens (lorsque applicable)
- Courses nationales sur route et vélo de montagne (lorsque applicable)
- Jeux du Québec
- Championnats québécois
- Coupe du Québec et courses provinciales

Athlète maître masculin - Athlète maître féminin

Catégories visées :

- route et piste: maîtres A, B, C, D chez les hommes, et maîtres A, B chez les femmes
- vélo de montagne: maîtres sport et expert, H-F
- BMX : 30 ans et +, H-F

Selon les performances parmi les épreuves suivantes:

- Championnat canadien
- Courses nationales et internationales au Canada
- Championnat québécois
- Coupe du Québec et courses provinciales

Entraîneur

Critère minimum :

Pour qu'un individu puisse être considéré dans la catégorie Entraîneur, il doit minimalement être membre de la FQSC et avoir complété « Compétition-Introduction et Habilités et tactiques dans sa discipline » ou un niveau 1 technique dans l'ancien modèle du PNCE.

Autres critères d'évaluation :

- efforts de perfectionnement au cours de l'année
- soutien au recrutement de coureurs
- importance et qualité de l'intervention dans le club et la région
- résultats obtenus des athlètes entraînés par l'individu et dont les interventions en sont en partie la cause

Commissaire

Critère minimum :

Pour qu'un individu puisse être considéré dans la catégorie Commissaire, il doit minimalement être membre de la FQSC, avoir agi comme commissaire chef dans au moins une épreuve de sanction provinciale ou supérieure, et détenir le grade de commissaire B.

Autres critères d'évaluation :

- efforts de perfectionnement au cours de l'année (FMO)
- respect de la tâche et des responsabilités de commissaire
- qualité du travail

Bénévole

Critère minimum :

Pour qu'un individu puisse être considéré dans la catégorie Bénévole, il doit minimalement être membre de la FQSC et être membre d'un club, d'une association régionale affilié à la FQSC, ou d'un événement sanctionné par la FQSC

Autres critères d'évaluation :

- réalisation de tâches au sein de son club, association ou organisation, contribuant à l'essor et à la promotion des sports cyclistes

Club de développement

Critère minimum :

Pour qu'un club puisse être considéré dans la catégorie Club de développement, il doit minimalement être affilié de la FQSC, avoir un fonctionnement démocratique, et comporter plusieurs athlètes dans les catégories dites de développement (visées par le prix Athlète espoir de l'année), ou plusieurs membres dans le cas du secteur Cyclisme pour tous.

Autres critères d'évaluation :

- représentation auprès de la FQSC et du milieu
- recrutement de membres
- promotion des différentes catégories de coureurs
- soutien à la participation de ses membres
- importance et qualité des activités promotionnelles
- performances des athlètes (catégories de développement)
- organisation de courses régionales ou provinciales

Club de haute performance

Critère minimum :

Pour qu'un club puisse être considéré dans la catégorie Club de haute performance, il doit minimalement être affilié de la FQSC, avoir un fonctionnement démocratique, et comporter un volet dédié aux athlètes (plusieurs) prenant part à des épreuves de niveau national et/ou international.

Autres critères d'évaluation :

- représentation auprès de la FQSC et du milieu
- promotion particulière des catégories junior et senior
- soutien aux coureurs juniors et seniors de niveaux relève, élite et excellence
- soutien à la haute performance de ses membres

- importance et qualité des activités promotionnelles
- performances des athlètes
- présence des athlètes sur les projets de l'équipe nationale
- présence des athlètes sur la liste des athlètes identifiés
- présence importante de cyclistes québécois

Événement interprovincial – provincial – régional

Critère minimum :

Pour qu'un événement puisse être considéré dans la catégorie Événement interprovincial – provincial - régional, il doit minimalement être sanctionné par la FQSC, et respecter les normes d'organisation et de sécurité mentionnées dans le guide d'organisation de la discipline.

Autres critères d'évaluation :

- importance et qualité des activités promotionnelles
- succès des événements organisés
- retombées pour le développement du cyclisme

Événement national – international

Critère minimum :

Pour qu'un événement puisse être considéré dans la catégorie Événement national – international, il doit minimalement être sanctionné par la FQSC, et respecter les normes d'organisation et de sécurité mentionnées dans le guide d'organisation de la discipline.

Autres critères d'évaluation :

- importance et qualité des activités promotionnelles
- succès des événements organisés
- nombre et qualité des coureurs présents
- retombées pour le développement du cyclisme
- importance de la couverture médiatique